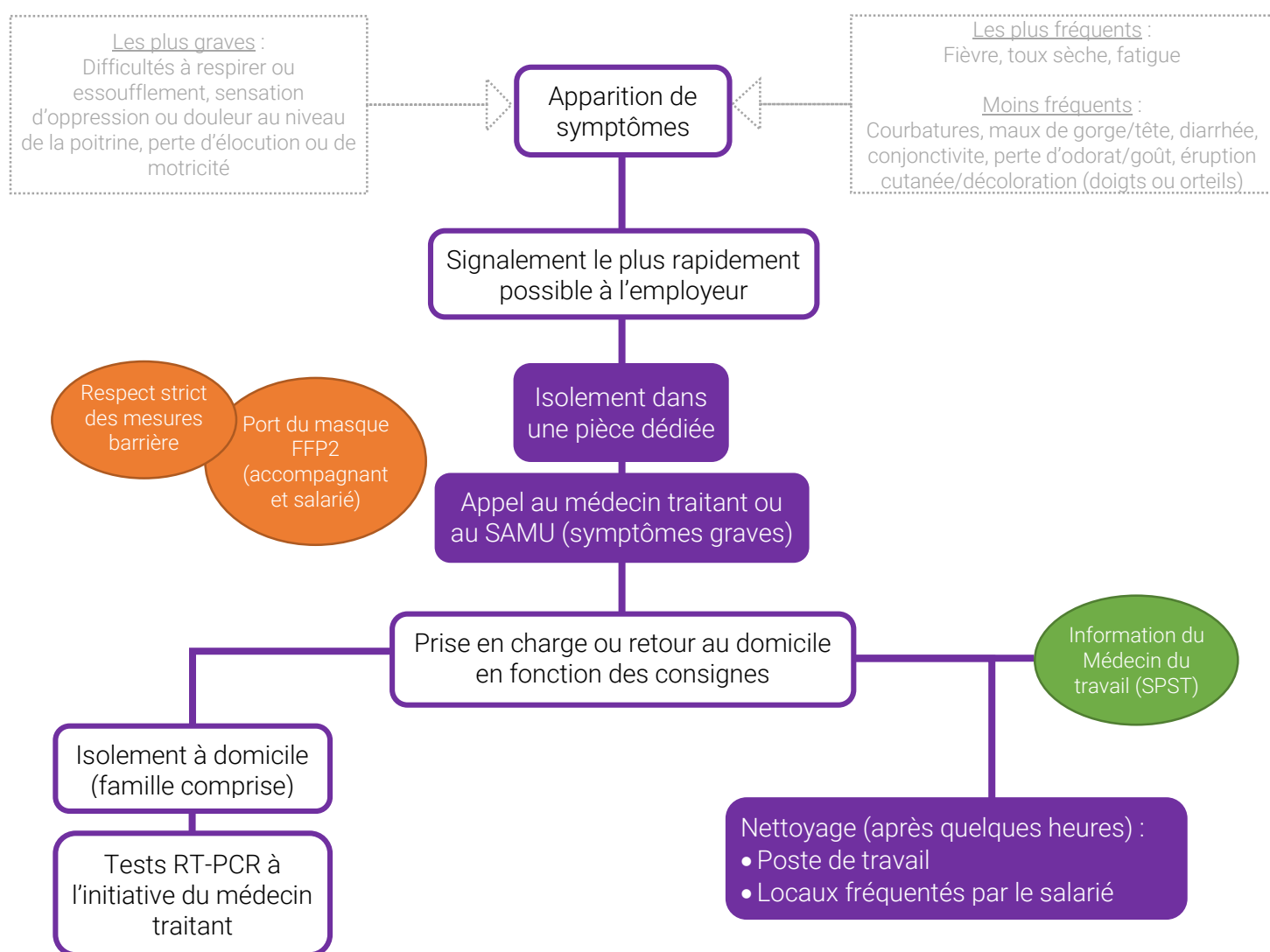


GESTION DES SUSPICIONS DE COVID-19

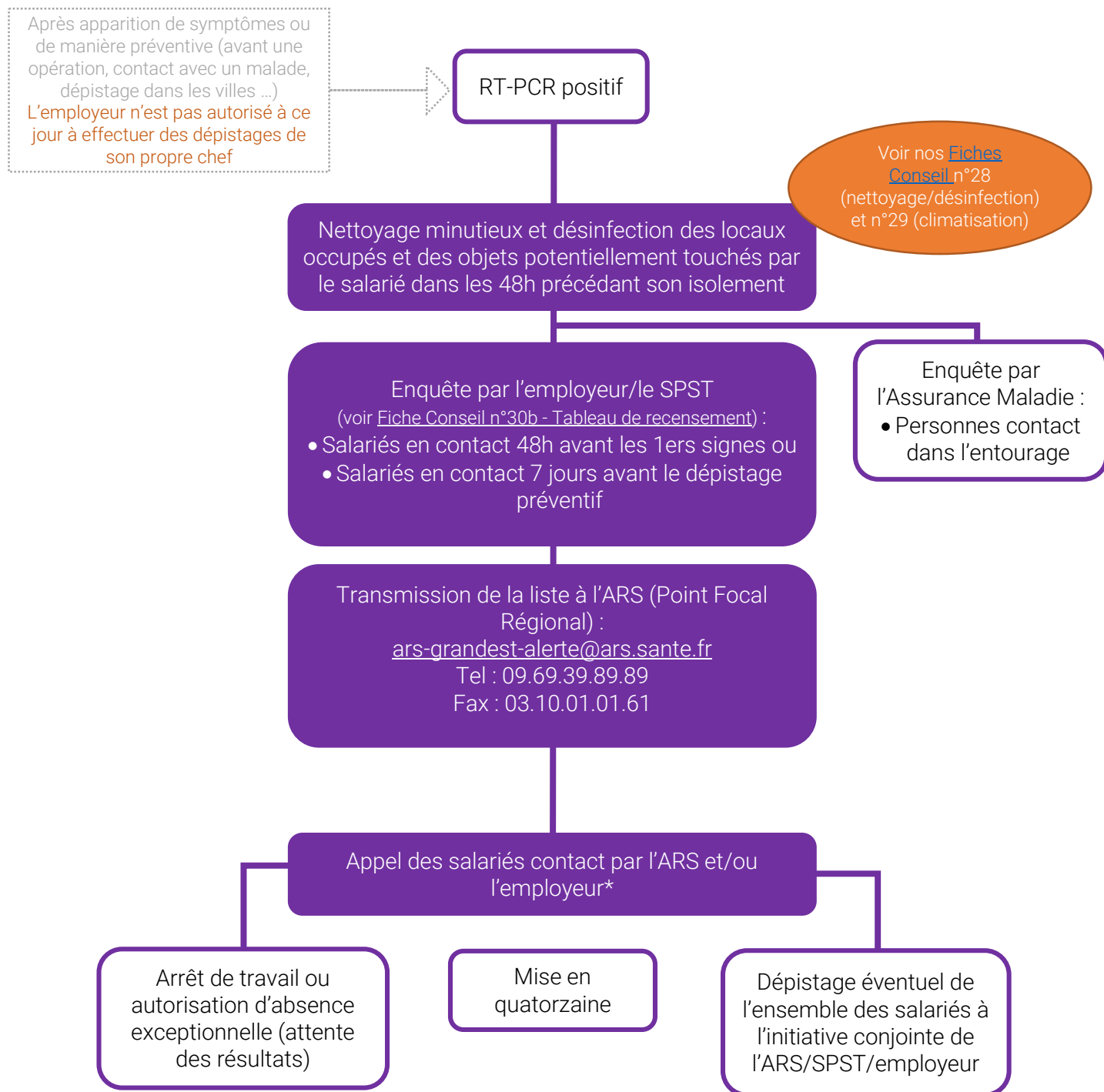
Juillet 2020 – V1

Que vos salariés reviennent de 2 semaines en vacances dans le sud, d'1 semaine à l'étranger, d'1 WE au Spa ou le lendemain d'un jour travaillé, ils peuvent développer subitement des symptômes similaires à ceux du CoViD-19

Que faire en cas de suspicion de CoViD-19 ?



Que faire en cas de confirmation de CoViD-19 ?



* le SPST peut également être sollicité par l'ARS



Rendez-vous sur notre site internet www.spst.fr pour en apprendre plus sur vos obligations et découvrir nos autres Fiches Conseil.

Sources :

Protocole de déconfinement, Recommandations régionales CoViD-19 de l'ARS Grand Est (19/06/20)

